

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Décision du Président

FINANCES – DECISION BUDGETAIRE PORTANT VIREMENT DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE (FONGIBILITE)

Le Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein,

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales fixant le cadre dans lequel le conseil communautaire peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Président de la communauté de communes,

Vu l'article L.5217-10-6 du code général des collectivités territoriales qui donne la faculté à l'assemblée délibérante de définir les pouvoirs de l'exécutif en matière de fongibilité des crédits ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-116 du 18 octobre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°2023-117 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la communauté de communes qui autorise le Président à effectuer des virements entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2025-054 du 15 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 de la communauté de communes et la mention sur la maquette budgétaire autorisant le Président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer un transfert de crédits d'un montant de 48 000 € au chapitre 23 « immobilisations en cours » à l'article 2313 « constructions » (gestion infrastructure, opération RIBMA pour 15 000 € et RIBGYM pour 33 000 €) vers le chapitre 21 « immobilisations corporelles » aux articles 21828 « Autres matériel de transport » et le 2188 « autres immobilisations corporelles » (gestion infrastructure, opération RIMATEL, RIMGYM, RIPERI et RIMMA). Ces virements de crédits sont nécessaires car des erreurs d'évaluation ont été réalisées lors du BP 2025 entre le chapitre 23 et le chapitre 21.

DECIDE :

D'autoriser le virement de crédit suivant :

VIREMENT DE CREDITS N° 3 FONGIBILITE - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2025

	IMPUTATION BUDGETAIRE					
	Dépenses			Recettes		
	Article	Fonction	Montant en €	Article	Fonction	Montant en €
Acquisition de matériel de transport - OP RIMATEL	21828	510	9 000			
Acquisition de matériel - OP RIMATEL	2188	510	6 000			
Acquisition de matériel - OP RIMGYM	2188	321	23 000			
Acquisition de matériel - OP RIMMA	2188	4222	5 000			
Acquisition de matériel - OP RIMPERI	2188	281	5 000			
Total chapitre 21			48 000			
Travaux de construction - OP RIBMA	2313	321	-33 000			
Travaux de construction - OP RIBGYM	2313	4222	-15 000			
Total chapitre 23			-48 000			
<i>Total mouvements dépenses d'investissement</i>			0			

Fait à BENFELD le 04 décembre 2025

Le Président,



Stéphane SCHAAL



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20251203-25-06-AR
Date de télétransmission : 09/12/2025
Date de réception préfecture : 09/12/2025